

DIRECTION

Tél. : 04 74 31 32 01
04 74 31 32 03

Fax : 04 74 31 32 04

E-Mail : direction@ch-vienne.fr

CD/ JFH/SN

DECISION DU DIRECTEUR N° 2021 – 022

Composition de la Commission des Usagers

Le Directeur,

- Vu les articles R.1112-79 et suivants du Code de la Santé Publique relatifs à la commission des usagers des établissements de santé ;
- Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé en date du 18 novembre 2020 portant désignation de Mesdames Jacqueline CROIZAT et Martine BERTHOLAT en tant que représentantes des usagers ;
- Vu la décision du Directeur n° 2020-011 portant délégation de signature à M. Jean-François HÉLIE, Secrétaire Général, dans le cadre de la présidence de la Commission des Usagers.

Décide

Article 1

La commission des Usagers est composée comme suit :

- Le Président : M. Christian DUBLÉ et par délégation M. Jean-François HÉLIE, Directeur adjoint, Secrétaire Général,
- Le Vice-président : Madame Jacqueline CROIZAT, représentante des usagers titulaire, présentée par l'Association JALMAV, (désignée par l'ARS),
- Deux médecins médiateurs :
 - Monsieur le Docteur Bruno ROCHAS, représentant du personnel médical titulaire
 - Madame le Docteur Colette PEYRARD, représentant du personnel médical suppléant
- Deux représentants des usagers titulaires (désignés par l'ARS) :
 - Madame Jacqueline CROIZAT, présentée par l'Association JALMALV
 - Madame Martine BERTHOLAT, présentée par la Fédération nationale des associations de retraités et pré-retraités
- Deux représentants des usagers suppléants : deux postes vacants,
- Deux médiateurs non médecins :
 - Madame Véronique SUBRIN, représentante du personnel infirmier ou aide-soignant titulaire
 - Madame Céline GRANGEON, représentante du personnel infirmier ou aide-soignant suppléant

N° FINESS



380000174

- Trois invités à titre permanent :
 - Madame Aniela AMEGNIDOU, Ingénieur Qualité,
 - Madame Nora KHENNICHE, Cadre socio-éducatif,
 - Madame Florence ZIMMERMANN, Cadre Supérieur Soignant du Pôle Mère-enfant.

Article 2

Les représentants des usagers sont représentés comme suit au sein des différentes commissions :

- CLAN : poste vacant
- CLIN : poste vacant
- EACQ élargie : Madame CROIZAT
- Groupe éthique : Madame CROIZAT, et un poste vacant

Article 3

La présente décision prend effet le 1^{er} juillet 2021 et annule la décision n° 2020-012 du 13 novembre 2020.

Fait à Vienne, le 24 juin 2021

Christian DUBLÉ,

Directeur

